

Réunion n°10 : jeudi 1^{er} avril 2021 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Stéphanie Palué Charra excusée, pouvoir donné à Malaurie Feydet.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 janvier 2021 à l'unanimité (15).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Amélioration de la sécurité du virage de la RD309 route de Chantemerle à proximité des serres Guichard

Lors d'une rencontre, le 8 février dernier, suite à notre demande, le Département a proposé de réaliser un îlot central au débouché des chemins des sables et de Conring sur ce virage. Il permettrait de repousser le passage des véhicules arrivant du village et tournant à gauche vers l'un des 2 chemins, plus à l'Ouest vers la clôture de M. et Mme Joud. Ce dispositif améliorerait significativement la sécurité dans ce virage avec une meilleure visibilité. Le coût approximatif des travaux est de 9.000€. Il serait financé par le département. Il est demandé à la commune de prendre en charge l'acquisition d'une bande de terrain le long de la clôture, c'est-à-dire les frais de géomètre et le coût notarié de l'acquisition. Devis du géomètre DMN 846€ TTC. Devis de Mme Richard 403.20€ TTC, rédactrice d'acte authentique.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti situé ZA de Conring cadastré ZA147. Ce terrain est situé en zone Ui. *A l'unanimité (15), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé chemin de Thiolattes cadastré ZB191, ZB192, ZB193 et ZB195. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (15), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti lot n°6 au lotissement des Moissons, cadastré ZD212 ZD226. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (15), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Modification du PLU n°3 :

Présentation des travaux préparatoires de la commission urbanisme (15 février et 1^{er} mars) avant rencontre avec le cabinet BEAUR. Retouches sur certaines zones AU, réduction d'un emplacement réservé, palette des couleurs, mises à jour diverses sur le règlement.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (15).

Emplacement réservé n° 08 au quartier de Griauges :

Cet emplacement a pour finalité la création d'un espace public au cœur du quartier. A cet effet, afin de faciliter l'acquisition, il est envisagé de réduire la surface de l'emplacement réservé de 1390m² à 870m² pour rendre constructible les 520m² restants. La vente de la partie constructible financerait l'acquisition de l'emplacement réservé. Un emprunt court terme serait nécessaire. La réduction serait intégrée dans la modification du PLU. Un acte devant notaire serait rédigé pour sécuriser le processus.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15), pour conduire une démarche amiable auprès du propriétaire.

COMPTE FINANCIER COMMUNAL 2020 :

CF fonctionnement 2020 :

Le résultat de l'exercice s'élève à **51.442€** (+97.213€ en 2019, -461€ en 2018, -5493€ en 2017, +68.921€ en 2016, +33.576€ en 2015, +49.586€ en 2014, +56.549€ en 2013, +61.291€ en 2012). Il comprend la reprise de l'excédent de fonctionnement 2019 du budget d'assainissement (13.132€). Les chiffres sont à moduler car des recettes ou des dépenses inscrites sur ce bilan peuvent relever de l'investissement, ou tout en étant des dépenses de fonctionnement, relever d'une année antérieure ou postérieure. Pour rappel, pour créer du résultat, il y a 4 leviers possibles, la fiscalité, la réduction des emprunts, la limitation des dépenses et l'augmentation des recettes.

⊖ Dépenses 2020 : 263.880€ (412.948€ en 2019, 301.176€ en 2018)

⊕ Recettes 2020 : 315.322€ (510.161€ en 2019, 300.447€ en 2018)

Dépenses de fonctionnement 2020 : principales dépenses, dépenses de personnel 122.187€, eau et assainissement 1.130€ (en forte baisse), combustibles 2.183€, énergie et électricité 7.598€ (baisse), fournitures scolaires 2.875€ (en baisse), entretien bâtiments 4.174€ (stable), voirie 10.194€ (hausse), honoraires 2.850€ (notaire, géomètre, avocat...), assurance 5.786€ (en hausse), fête et cérémonies 475€ (forte baisse), téléphone Internet 963€ (en baisse), affranchissement 1164€ (en hausse), taxe foncière 1.866€ (en hausse), contribution RPI 23.921€ facture Marsaz 2019 (manque factures 2020 communes de Bren et Marsaz, montant 43.843€), indemnités élus 28.352€ (hausse), service incendie 8.965€, charges financières 8.164€ (en baisse).

Les recettes de fonctionnement 2020 : principales recettes, impôts et taxes 158.961€ (+9%, hausse taux Taxe foncière), Dotation globale fonctionnement Etat en légère hausse 39.409€, Dotation solidarité rurale 21.746€ (forte baisse), hausse contribution RPI 32.907€ (+12%), revenus des immeubles 30.546€, agence postale communale 12.600€.

CF investissement 2020 :

Le résultat de l'exercice est **beneficiaire de 134.459€** (- 118.163€ en 2019, - 92.644€ en 2018, -280.827€ en 2017, -369.515€ en 2016, +935.185€ en 2015, -40.068€ en 2014, -68.433€ en 2013, +6.230€ en 2012).

○ Dépenses 2020 : 189.142€ (425.056€ en 2019, 531.737€ en 2018)

○ Recettes 2020 : 323.601€ (306.893€ en 2019, 484.093€ en 2018)

Dépenses d'investissement : principale dépenses, reprise des allées du cimetière 10.560€, mobilier bibliothèque 3.406€, voirie rue de l'église (fin travaux) 96.258€, Emprunt remboursé 24.049€, études préalables traverse sud et ouest du bourg 4.920€.

Recettes d'investissement : remboursement TVA 36.809€, Taxe d'Aménagement 6.640€ (en hausse), subvention Etat 29.260€, subvention Région 15.000€, subvention D26 127.779€, subvention Agglo 2.964€, fonds de concours Agglo 50.000€, 22.964€ Poste pour Agence postale communale.

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement est beneficiaire de 185.901€ (+20.950€ en 2019, -93.105€ en 2018, -286.319€ en 2017, -300.594€ en 2016, +935.185€ en 2015, +9.518€ en 2014, -11.884€ en 2013, +67.521€ en 2012, +71.474€ en 2011).

Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2020 et celui de l'exercice antérieur est **beneficiaire de 390.298€** (217.359€ fin 2019, 277.629€ fin 2018, +415.542€ en fin 2017, +701.861€ fin 2016, +1.000.882€ fin 2015, 133.778€ fin 2014).

Le Conseil Municipal approuve les comptes 2020 à l'unanimité (14).

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

Fiscalité 2021 :

Les taux, Taxe Foncière Bâti (TFB) 12.68% (augmenté de 10% en 2020) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) 45.49%. La commune s'est engagée à ne plus toucher aux taux jusqu'à la fin du mandat. Le Maire présente l'évolution des bases d'imposition 2021 : Taxe Foncière Bâti TFB (hausse de 1.8%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB (hausse de 1.6%). L'évolution est faible (peu de constructions supplémentaires). Une hausse des bases de TFB décidée par l'Etat (inflation) est incluse dans ces chiffres +0.8%. Recettes fiscales supplémentaires attendues : 9236€ (apport des nouvelles constructions ou des extensions de constructions existantes, et effet du transfert de la part Départementale de la TFB).

L'effort fiscal (0.780 en 2020) mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux (bas) est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est souvent pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'effort local, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%. La capacité d'autofinancement des projets d'investissement n'est pas très élevée. Pour disposer de plus de moyens, les leviers sont multiples : limiter les dépenses, vendre des biens, accroître la fiscalité, emprunter... Le levier emprunt n'est plus utilisable dans cette période du fait de la présence de l'emprunt école (reste 24.5 années de remboursement).

Il est proposé de maintenir les taux de TFB et de TFNB.

Le 28 décembre 2019, la loi de finances pour 2020, a acté la suppression de la Taxe d'Habitation TH et décidé parallèlement que la compensation pour les communes s'effectuerait par transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti TFB (le Département est compensé par un autre processus). De ce fait, nous devons modifier le taux communal de 12.68% et y ajouter le taux départemental 15.51% soit passer à 28.19%.

A l'unanimité (15), accord du conseil municipal pour le maintien des taux communaux de TFB et TFNB et pour l'ajout de la part départementale de la TFB.

Budget de fonctionnement 2021 :

Présentation du budget préparé lors de la commission finances, du 17 mars.

Principales dépenses : énergie et électricité 9.500€, eau et assainissement 2.500€, fournitures scolaires 4.331€, frais entretien bâtiment 7.000€, frais entretien voirie 11.000€, frais de maintenance 5.500€, assurance 5.993€, charges de personnel 132.640€, RPI Bren Marsaz Chavannes 93.320€ (71 enfants scolarisés, paiement supplémentaire des factures tardives de Marsaz et Bren), Service Départemental d'Incendie et de Secours 9.000€, subventions aux associations 700€, indemnités des élus 35.000€, charges financières 10.000€ (emprunt 2015 nouvelle école 625.000€ 30 ans fin en 2045, reste 505.000€ au 01-01-21).

Principales recettes : recettes fiscales 141.410€, allocation compensation Agglo 5.172€, RPI Bren Marsaz Chavannes 40.008€, dotation de fonctionnement 39.409€, dotation solidarité rurale 20.000€, taxe pylônes RTE 9.460€, dotation élus locaux 3.033€, agence postale communale 12.000€, loyers, salle des fêtes et divers 26.500€.

Budget d'investissement 2021 :

Il comprend principalement la restauration de l'église 215.691€ (notamment la reprise des enduits intérieurs et la mise en valeur des fresques historiques), le changement des menuiseries et des convecteurs des logements locatifs de la rue du presbytère 25.000€, la poursuite des dépenses de maîtrise d'œuvre pour préparation des travaux de la traverse de village Sud et Ouest 80.000€, le mur de clôture de la salle des fêtes 17.200€.

Concernant le projet de restauration de l'église de Chavannes, soutenu par l'état (30% à confirmer) et le Département (50% acquis), il est proposé que la commune ne s'engage que si elle recueille 10% de dons et aides privées diverses, pour que le reste à charge communal ne dépasse pas 10% du coût HT du projet soit environ 18.000€. Des dossiers sont à monter à cet effet. Une manifestation médiatique est à prévoir cet été.

Autres dépenses : renforcement du réseau électrique pour alimenter la parcelle située à l'Est de la nouvelle mairie (travaux effectués en 2020) 23.248€, la modification du PLU 4.800€, tablettes informatiques - pictogrammes ECOLE 9.300€, réfrigérateur – renouvellement pelouse école 8.887€, copieur mairie 3.900€, alarme agence postale communale 2.460€, voirie d'accès à la Zone artisanale de Conring 14.400€, affinage projet auvents 4.800€, 20.900€ remboursement emprunts.

Principales recettes : subventions département 110.493€ (restauration église, mur salle des fêtes, pelouse école), dotation département entretien voirie 10.936€, PVR 2.626€, subvention DSIL Etat 58.636€ (restauration église, menuiseries logements locatifs), subvention Région (mur clôture salle des fêtes) 4.288€, SDED 9.700€ (menuiserie logements locatifs), FCTVA 2020 24.800€, Taxe d'Aménagement 10.000€ (en hausse), subvention Etat informatique scolaire 3.500€.

Point sur l'endettement : Emprunt 2015 Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 24.5 ans soit 505.000€ au 1^{er} janvier 2021. 20.833€ de capital à rembourser chaque année pour cet emprunt.

Restauration de l'église de Chavannes :

Projet de signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine, pour mise en place d'une collecte de dons de particuliers et d'entreprises. Rencontre du délégué local le 17 février. Cette Fondation est une structure nationale agréée par l'Etat à cet effet. Elle édite les bulletins de souscription, collecte les dons et émet les reçus fiscaux à l'intention des donateurs. Ceux-ci bénéficient de déduction sur l'Impôt sur le revenu (66% pour les particuliers) et xx% pour les entreprises. La Fondation reverse les dons collectés au maître d'ouvrage en fin de souscription, réduits de 6% pour frais de gestion. Pour favoriser les dons, il pourrait être pertinent d'organiser une manifestation (exemple : présentation du projet).

26^{ème} prix du patrimoine Aurhalpin : possibilité d'obtenir des aides privées (Région AURA, EDF et Groupama), soutien aux métiers d'arts, aux projets de mise en lumière à la valorisation du patrimoine.

Association de la sauvegarde du patrimoine des monuments anciens de la Drôme : possibilité d'obtenir d'une aide.

Paroisse Notre Dame des Collines : contribution possible.

A l'unanimité (15), accord du conseil municipal pour conventionner avec la Fondation du Patrimoine pour collecter des dons en vue de restaurer l'église de Chavannes, pour participer au 26^{ème} prix du patrimoine Aurhalpin et pour solliciter des aides de toutes parts.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 3 février 2021 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : désignation d'un délégué au syndicat mixte Numérien, désignation d'un représentant à la commission départementale de lutte contre la prostitution. DEVELOPPEMENT LOCAL : travaux préparatoires à la création d'un conseil local de

développement. ENFANCE JEUNESSE : convention 2021 avec le CD07 et l'ADSEA pour les éducateurs de rue, Maison France services. MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS : convention brigade verte 2021 avec l'association Tremplin insertion chantiers. CULTURE : subvention au projet culturel de la Teppe. GESTION DES DECHETS : adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas centre Ardèche au Sytrad. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : politique de soutien aux TPE, projet d'installation d'une maroquinerie de luxe à Charmes sur Herbasse avenant n°1 au protocole d'accord, avis sur les dérogations au repos dominical des salariés accordées par le Préfet de l'Ardèche. ENVIRONNEMENT : validation du Plan Climat Air Energie Territorial, politique en matière de développement du photovoltaïque. HABITAT : convention sur le logement des travailleurs saisonniers. AMENAGEMENT : avenant à la convention avec EPOA pour le site ITDT à Tournon sur Rhône. POLITIQUE PERSONNES AGEES HANDICAP : diagnostic santé du territoire. PETITE ENFANCE : accompagnement de l'association Planète Môme. TOURISME : SNC Chemin de Fer du Vivarais création d'une plateforme de stockage et d'une liaison douce entre la Viarhona et la gare du Train de l'Ardèche.

Conseil des Maires : 11 mars 2021. Ordre du jour : compte administratif 2020, rapport d'orientation budgétaire 2021. Capacité d'autofinancement insuffisante : hausse de la TFB part Agglo en 2021, elle passera de 0.07% à 1.00%. Financement des fonds de concours +0.5% sur la part Agglo de TFB, qui passera à 1.5%. Ordures ménagères : déficit, hausse de la TEOM en 2021, le taux passera de 9.57% à 10.08%, nouvelle hausse prévue en 2022. Versement Mobilité des entreprises de + de 10 salariés : impossibilité d'investir dans les modes de transport doux, hausse envisagée en 2022, taux actuel de 0.25%, devrait monter à 0.50% voir plus en 2022. Taxe GEMAPI insuffisante pour faire face aux financements des travaux de protection aux inondations : hausse probable de la taxe en 2022.

Conseil d'agglomération du 24 mars 2021 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : développement du télétravail. RIVIERES : règlement d'intervention sur les cours d'eaux, Plan Pluriannuel d'Entretien 2021-2025, contentieux « Bouterne » protocole transactionnel. FINANCES MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS : comptes gestion 2020, comptes administratifs 2020, affectation des résultats, rapport d'orientations budgétaires, commune de Chanos Curson cession du bâtiment de l'ALSH. CULTURE : convention partenariat avec association Secteur ouvert des Arts de la Rue. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : subvention association pour le droit à l'initiative économique ADIE, acquisition foncière ZA les Maisons seules St Jean de Muzols, projet Linkcity avenant au compromis, fonds Région Unie prolongation du dispositif. ENVIRONNEMENT : convention Ardèche nature ENS Doux Duzon Daronne, stratégie alimentaire territoriale appel à candidature « programme national pour l'alimentation ». HABITAT : modification du règlement d'aide à la pierre, candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région sur le SPPEH. AMENAGEMENT : dissolution syndicat mixte Ardèche Verte clé de répartition du passif. ENFANCE JEUNESSE : convention avec Tournon locaux ALSH centre socioculturel.

Traverse de village Ouest et Sud :

Rencontre de M. Buisson de STADIA, le 31 mars. Esquisse présentée au Département en commission CETOR le 8 avril. Esquisse finalisée courant mai (nouvelle réunion commission voirie ?). Estimatif fin juin, demandes de subvention dans la foulée, ensuite attente des retours.

Conseil d'école 4 mars : Ordre du jour. Personnels des écoles, effectifs prévisionnels, protocole sanitaire, projets pédagogiques, ENIR phase 3, école de Marsaz (horaire de fin des cours, transport et garderie), rentrée 2021 horaires des écoles, procédure de dérogation scolaire, demande créneau supplémentaire en garderie, remerciements divers, date du dernier conseil d'école.

Comité gestion cantine garderie : 5 février. Compte rendu.

Compte financier 2020 : Baisse des recettes de 26.1%, baisse des dépenses de 23.7%, dégradation du résultat 8.908€ au lieu de 15.000€ en 2019 soit moins 40%. Conséquence du confinement du printemps 2020. Reversement 2021 aux communes de 2.900€. La commune de Marsaz prépare l'ouverture d'une 3^{ème} classe (horizon 2024). Echange sur les dérogations de secteur.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes : Réuni le 24 février et le 31 mars 2021.

Lettre adressée aux parlementaires sur le devenir du SIA et demande d'un régime dérogatoire pour retrouver de l'autonomie.

Le 24 février, Compte financier 2020 et vote du budget 2021. Le 31 mars, convention 2021 avec Arche Agglo.

Travaux fibre : Prévus cette année, route de Saint Donat, transfert du câble télécom actuellement en terre dans un fourreau. Route de Tain, enfouissement du réseau aérien au droit du lotissement les Moissons jusqu'au carrefour de la route de Chantemerle. Lien avec travaux RD67.

Urbanisme : Commission urbanisme : Commission le 15 février, puis le 1^{er} mars.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Simon Dumas pour la construction d'une piscine rue des Gourras. DP de M. et Mme Thierry Dumas pour la création d'un auvent sur une terrasse, chemin des fonts. DP de M. Fourneyron pour un mur de clôture, impasse des Moissons. DP de M. Thy Vann pour une extension de toiture, route du bois de l'âne. Permis de Construire PC de Mme Catherine Marracini, pour la construction d'une maison individuelle, lot n°6 au lotissement les moissons. DP de Mme Laurence Guichard pour l'édification d'une clôture, chemin des Sables. DP de M. Christophe Nait pour la construction d'une piscine, impasse de Bouselin. DP de M. Louis Masson pour la construction d'une piscine, l'édification d'un mur de clôture et la fermeture d'un abri, place de la Mairie. DP de M. Chanal pour l'édification d'un mur de clôture, au lotissement les Moissons. DP de M. Max Reynaud pour la division d'une parcelle située à l'angle de la rue du 19 mars 1962 et du chemin des Grands près.

Accord : Permis de Construire de la SCI Rose Mme Delphine Gélibert pour la construction d'une maison, lot n°4, au lotissement les Moissons. DP de l'entreprise Guichard Végétaux pour la réalisation d'une rampe d'accès couverte. DP de M. Thy Vann pour une extension de toiture, route du bois de l'âne. DP-PC de M. Jonathan Dextrait, pour rénovation d'une ancienne maison, rue du Puits (nouveau dépôt). Permis d'Aménager modificatif lotissement l'Orée du bois pour création de bandes de terres destinées aux réseaux secs et à un merlon, rue de la salle des fêtes. PC de M. et Mme Baak pour la construction d'une piscine, rue des Gourras.

Divers :

Mardi 20 avril à 20h30, le Président de l'Agglo vient à la rencontre du Conseil Municipal. Réunion reportée (confinement).

Point d'info sur la réouverture du dancing et la problématique du stationnement.

Elections Régionales et Départementales des 13 et 20 juin 2021, constitution du bureau de vote.